

Comprendre le processus d'inscription au régime d'avantages sociaux

Quand recevrai-je les détails sur mon inscription au régime d'avantages sociaux? Il s'agit là d'une question que posent fréquemment les membres du personnel qui sont nouvellement admissibles aux avantages sociaux. La réponse brève est : environ quatre semaines après la date de transmission au [Centre d'avantages sociaux](#) du rapport sur les cotisations au régime, lequel est produit autour du troisième jour ouvrable du mois suivant les retenues effectuées sur la paye au titre de la pension et de l'assurance invalidité de longue durée.

Sont présentés ci-après des détails sur le processus d'inscription au régime et l'indication du lieu où trouver de plus amples renseignements.

Admissibilité

La participation aux régimes de retraite et d'avantages sociaux est obligatoire; il s'agit d'une condition d'emploi pour toutes les personnes qui travaillent à temps plein ou à temps partiel pour des employeurs participant aux régimes de l'Église unie du Canada, à raison de 14 heures ou plus par semaine (en moyenne) au total, tous emplois confondus. Le personnel ministériel est admissible à la couverture à la date d'embauche, sans période d'attente. Pour le personnel laïque, l'admissibilité commence soit à la date d'embauche, soit le premier du quatrième mois suivant la date d'embauche, à la discrétion de l'employeur.

Cotisations du personnel et de l'employeur

Pension : des cotisations de 6 % à la charge de l'employée ou de l'employé et de 9 % à la charge de l'employeur contribuent à financer le coût des prestations de retraite futures au titre du régime.

Avantages sociaux : l'employeur paye le coût de tous les avantages sociaux, à l'exception des assurances suivantes, qui sont à la charge de l'employée ou de l'employé :

- l'assurance invalidité de longue durée;
- toute assurance facultative, y compris l'assurance vie facultative, l'assurance vie facultative pour conjointe ou conjoint et l'assurance facultative en cas de décès et de mutilation accidentels.

Vous trouverez le document [Avantages sociaux pour membres actifs : Résumé de la couverture offerte](#) sur le site Web du Centre d'avantages sociaux. L'information sur les primes à verser pour les avantages sociaux est disponible dans la page consacrée aux [déductions au titre des régimes de retraite et d'assurance collective](#).

Avis indiquant les cotisations

L'équipe des avantages sociaux reçoit un avis indiquant toutes les cotisations versées au titre de la pension et des avantages sociaux. Ce rapport de paye est reçu la première semaine suivant le mois au cours duquel les cotisations ont été versées. Un examen détaillé du rapport est ensuite effectué, et il s'agit du moment auquel les employées et les employés nouvellement admissibles et ayant cotisé sont identifiés et inscrits au régime d'avantages sociaux.

Date d'entrée en vigueur de la couverture d'avantages sociaux

La date d'entrée en vigueur de la couverture n'est pas établie uniquement en fonction de la date d'admissibilité, mais également du mois durant lequel les cotisations au régime d'avantages sociaux sont effectuées.

Lettre d'accueil

Une lettre d'accueil est adressée aux employées et aux employés nouvellement inscrits au régime d'avantages sociaux. Elle est envoyée par la poste à leur domicile et accompagnée de renseignements et de documents importants tels que :

- le numéro d'identification de membre;
- des liens vers le site de GreenShield pour la création d'un compte en ligne permettant de :
 - soumettre des demandes de règlement par Internet,
 - imprimer une carte temporaire GreenShield;
- des liens vers d'autres sources d'information sur les avantages sociaux;
- les documents à remplir, comme les formulaires d'inscription des personnes à charge et de désignation de bénéficiaire.

Calendriers estimés

Les tableaux suivants fournissent un calendrier détaillé des délais estimés d'inscription aux avantages sociaux ainsi que la date d'envoi de la lettre d'accueil.

Scénario 1 : Cotisations aux avantages sociaux reçues durant le mois d'admissibilité

| Événement | Avantages sociaux sans période d'attente | Avantages sociaux avec période d'attente |
|--|--|--|
| Date d'embauche | 1 ^{er} juin | 1 ^{er} juin |
| Date de la première cotisation prélevée sur la paye | 15 juin | 15 septembre |
| Rapport des cotisations reçu par le Centre d'avantages sociaux | 3 ^e jour ouvrable de juillet | 3 ^e jour ouvrable d'octobre |

| | | |
|---|----------------------|---------------------------|
| Date d'entrée en vigueur de la couverture | 1 ^{er} juin | 1 ^{er} septembre |
| Transmission des détails sur la date d'inscription à l'assureur | 25 juillet | 25 octobre |
| Date d'envoi de la lettre d'accueil | 25 juillet | 25 octobre |

Scénario 2 : Cotisations aux avantages sociaux reçus en dehors du mois d'admissibilité

Il arrive que les cotisations au régime d'avantages sociaux ne soient pas reçues durant le mois d'admissibilité. Si c'est le cas, l'inscription sera reportée aux dates indiquées dans l'exemple ci-dessous.

| Événement | Avantages sociaux sans période d'attente | Avantages sociaux avec période d'attente |
|---|--|--|
| Date d'embauche | 13 juin | 13 juin |
| Date de la première cotisation prélevée sur la paye | 15 juillet | 15 octobre |
| Rapport des cotisations reçu par le Centre d'avantages sociaux | 5 août | 7 novembre |
| Date d'entrée en vigueur de la couverture | 1 ^{er} juillet | 1 ^{er} octobre |
| Transmission des détails sur la date d'inscription à l'assureur | 25 août | 25 novembre |
| Date d'envoi de la lettre d'accueil | 25 août | 25 novembre |